

Remplace momentanément : Cahiers de Droits de l'Homme

La Ligue - Informations

FEUILLE QUOTIDIENNE D'INFORMATIONS DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 27, RUE JEAN-DOLENT - PARIS (14^e)

C.C.P. 218-25 Paris

Téléphone : GObelins 71-25

9^{ème} année - n° 6



Le 19 mars 1958.

TACHES ANCIENNES, MOYENS NOUVEAUX

Au moment où la confiance de nos collègues du Comité Central m'appelle aux fonctions si belles et si nobles, mais aussi si redoutables, de Président de la Ligue, je ne veux avoir qu'un but : poursuivre, avec des moyens que vous m'aidez à renouveler ou à compléter, la mission qu'Emile KAHN rappelait avec tant d'éclat et de jeunesse dans le dernier numéro de nos Cahiers : faire de 1958, 60^{ème} anniversaire de la fondation de la Ligue, la date initiale de la résurrection républicaine.

Achèvement de la construction d'une maison rajeunie, telle qu'il la souhaitait, recrutement intensif de tous ceux qui se cherchent et qui devront nous trouver, tel est notre double but.

Fidélité à la tradition, renouvellement de nos moyens d'expression, regroupement et éducation, réflexion et action, il nous faudra mener simultanément toutes ces tâches.

Sans imaginer alors l'honneur périlleux qui m'est désormais échu, je vous conviais déjà à cette lutte dans un message adressé au Congrès de Mâcon : "C'est plus que jamais le moment d'opérer un regroupement de tous les républicains, et la Ligue est l'un des rares carrefours où cette unité peut se constituer au moment où les libertés individuelles, et par conséquent les principes mêmes de la République, semblent remis en cause ..."

Pour cela, j'aurai besoin du concours de tous : des anciens, qui incarnent la constance et le courage, des jeunes à qui nous devons rendre l'espérance et fournir l'occasion de manifester leur élan au service de notre foi commune.

Je sais qu'il ne me manquera pas.

Daniel MAYER.

.... /

Nous vous envoyons ce journal parce qu'il vous intéresse. Lisez-le avec attention

42 E 298 sup.

Lisez " Les Cahiers du droit de l'Homme " revue d'idées et de combat.
Leur programme? Droits de l'Homme, Droits du Citoyen, Droits des Peuples.
Abonnement annuel : 500 francs. (Demander un numéro spécimen gratuit.)

- 2 -

ELECTION DU PRESIDENT DE LA LIGUE.

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni en séance plénière le 9 mars 1958, a procédé à l'élection d'un nouveau Président, en remplacement de M. Emile KAHN, décédé le 21 janvier.

M. Daniel MAYER a été élu à l'unanimité.

Dans cette même séance, le Comité Central proteste contre la saisie du livre de Jean-Paul Sartre.

(Communiqué à la presse du 9 mars 1958)

o
o
COMITE CENTRAL

Séance du 9 mars 1958

Extrait du Procès-Verbal.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Votants : 40 - Bulletin blanc : 1 - Suffrages exprimés : 39.

M. Daniel MAYER : 39 voix.

M. Georges COMBAULT, Doyen des Vice-Présidents et Président de séance, déclare M. Daniel MAYER élu Président de la Ligue.

Après la proclamation du scrutin, la séance est suspendue.

Elle est reprise à l'arrivée de M. Daniel MAYER que M. Georges Gombault invite à prendre place au fauteuil présidentiel et à qui il remet les pouvoirs qu'il a exercés depuis la mort de M. Emile KAHN.

"La tâche qui vous attend, déclare M. Gombault, est une lourde tâche et elle n'est pas sans périls. Victor BASCH et sa femme sont tombés il y a quatorze ans sous les coups d'adversaires qui n'ont pas désarmé.

"Les temps que nous vivons rappellent l'époque du Directoire, et, plus près de nous, les semaines qui ont précédé le 6 février 1934 ou l'arrivée au pouvoir de Pétain.

.... /

"C'est la gloire de la Ligue de se vouer aux causes qui paraissent perdues et d'arriver parfois à les faire triompher. Vous saurez faire ce qu'il faut pour que la Ligue triomphe une fois de plus, car vous avez toutes les qualités qu'il faut : le courage, la ténacité, le désintéressement."

M. Gombault évoque ensuite un épisode de la lutte clandestine et rend hommage à l'esprit de compréhension dont fit preuve alors M. Daniel MAYER, puis il conclut :

"Maintenant je vous remets, au nom du Comité Central, les destins de la Ligue. Elle a toujours été le rendez-vous des républicains, de ceux qui luttent contre l'injustice et l'arbitraire, pour la vérité et la justice. Elle le restera."

"Vous continuerez, après Emile KAHN, l'oeuvre de tous les grands Présidents de la Ligue."

"Et maintenant, à l'action !"

M. Daniel Mayer, très ému, remercie le Comité Central de l'honneur qui lui est fait. Puis, après avoir évoqué le souvenir du Président Emile KAHN et avoir remercié M. Georges Gombault des paroles qu'il vient de prononcer, il déclare :

"Mais enfin, c'est de moi qu'il s'agit."

"Et je n'ignore pas toutes les difficultés qui m'attendent."

"Quelques-unes viennent de moi-même."

"Tout d'abord, je suis un homme dont l'activité a été jusqu'à ce jour essentiellement politique. Il faudra que l'accent mis sur les responsabilités que vous venez de me confier le fasse oublier."

"Ensuite, une bataille d'un caractère un peu particulier menée surtout depuis deux ans a pu me classer résolument dans un camp bien marqué. Tout en restant fidèle aux conceptions qui sont à l'origine de mon parti-pris, il faudra, pour vous, pour la Ligue, que j'en modifie les traits et la nature."

"Enfin, il me faut regarder en face les éventuelles incompatibilités entre la nécessaire rigueur de l'action de la Ligue et l'inévitable compromis de la tactique parlementaire. Je puis seulement vous dire que le jour où cette incompatibilité, de virtuelle, deviendrait pratique, vous n'aurez pas à rougir pour moi du choix que, librement, je ferai."

"Mais d'autres difficultés proviennent peut-être, non de la Ligue elle-même, mais de ce qu'on croit être la Ligue, de la somme des préjugés, des légendes et des médisances qui se sont groupés autour de son action ou de ses principes. Et c'est ici qu'il apparaît que tout n'est pas négligeable dans le choix que vous venez de faire en ma personne. Il n'est pas vain, je le crois, de penser ou de pouvoir prétendre que les luttes mêmes auxquelles je viens de faire allusion sont un précieux attrait pour les jeunes et pour tous ceux qui sont las des querelles purement politiques, de la multiplicité ou de la stérilité des partis politiques

comme de l'infidélité aux promesses ou aux sources. Pour ceux-là, la Ligue, avec des moyens renouvelés qui seront la garantie de sa propre fidélité à son passé, à ses principes, à sa raison d'être, devra devenir le centre, le point de ralliement, le carrefour et de leur intelligence et de leur activité. Il nous faudra leur prouver, c'est en tout cas ce que je me propose, avant de vous le proposer de façon concrète à vous-mêmes, que la défense des droits individuels de l'homme passe par la défense des droits collectifs des citoyens et par conséquent que la défense de la République et de la Démocratie est une de nos tâches essentielles. L'affaire Dreyfus d'où nous sommes nés n'est plus UNE affaire : elle est le symbole de nombreuses autres affaires de même type dont nous devons nous saisir ou continuer de nous occuper jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'affaire Dreyfus, non seulement en France, mais dans le monde.

"C'est être fidèle à la mémoire d'Emile KAHN, qui avait si naturellement su continuer la noble lignée de ceux auxquels il succède, que de se mettre au service de toutes ces causes, où qu'elles se trouvent, quelles que soient les langues dans lesquelles sont proférés les appels au secours, quelles que soient les forces qui veillent les faire taire.

"Dans l'accomplissement de la tâche que vous venez de me confier, j'aurai besoin de votre concours et de votre confiance permanente et renouvelée. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous les demander.

"Me permettez-vous, en terminant, de paraphraser un propos d'un grand Français, Prix Nobel, Albert Camus : "La sorte de réputation supplémentaire qui vient, par vos soins, d'être attachée à mon nom, il m'est plus facile de l'accepter sachant que je peux la mettre à votre service. Je n'ai pas l'habitude d'annoncer les victoires prochaines, les jours de fête. Vous et moi savons que nos luttes sont interminables. Mais elles sont la trame même de notre vie, notre vie elle-même. L'essentiel est que nous les vivions ensemble, loyalement, chaleureusement, du même coeur."

INFORMATIONS DIVERSES

Listes de Ligueurs.

Un certain nombre de Sections ne nous ont pas encore adressé la liste de leurs adhérents.

Nous les prions de bien vouloir remplir et nous retourner le plus tôt possible le bordereau ci-joint.

..... /

Parlementaires ligueurs.

En vue de la reconstitution du Groupe des Parlementaires ligueurs, les Sections sont invitées à faire connaître au Secrétariat Général le nom des parlementaires qu'elles comptent parmi leurs membres.

RESOLUTIONS

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

- I -

La Ligue des Droits de l'Homme, profondément émue de constater les agissements de membres d'un groupement de jeunes néo-fascistes qui, le 21 février dernier, ont successivement attaqué des étudiants à la sortie d'un restaurant universitaire, **troublé un meeting, violemment frappé des étudiants à la sortie de ce meeting, et** le 22 février saccagé une librairie de la rue Racine à Paris ainsi que le siège d'une Section locale d'un parti politique,

Plus émue encore de constater que ces agressions commises à main armée, par certains hommes en tenue de parachutiste, se sont déroulées sans réaction de la police, qui les a tolérées,

Rappelle au Gouvernement et au Préfet de Police qu'il leur appartient de prendre toutes mesures pour faire respecter la liberté de réunion et assurer l'ordre républicain.

Attire solennellement l'attention du Parlement et de l'opinion publique sur ces entreprises factieuses qui, par leur multiplicité, risquent de mettre finalement en péril les libertés et les institutions républicaines.

(3 mars 1958)

- II -

La Ligue des Droits de l'Homme, considérant que les saisies de deux hebdomadaires parisiens pratiquées les 19 et 26 Février par le Préfet de Police en vertu de l'article 10 du Code d'Instruction Criminelle, sont dépourvues de base légale, cet article n'autorisant les préfets qu'à effectuer les actes nécessaires à l'effet de constater les crimes et délits contre la sûreté intérieure de l'Etat, et la saisie de la totalité de l'édition d'un journal étant absolument inutile pour la constatation d'une prétendue infraction,

Considérant, d'autre part, que ces saisies sont gravement attentatoires à la liberté de la Presse puisqu'elles permettent aux Gouvernements de frapper, et en fait de condamner eux-mêmes des journaux alors que la loi entend soustraire à l'arbitraire gouvernemental ces véhicules de la pensée pour lesquels la liberté a été proclamée,

Elève, une fois de plus, une énergique protestation contre ces saisies abusives et invite le Parlement à exercer plus rigoureusement son droit de contrôle et à accomplir son devoir de défense des libertés républicaines.

(4 mars 1958)

AVIS AUX ABONNES AUX CAHIERS

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

En raison des circonstances, il n'a pas été possible de publier de "Cahiers" depuis le n° I de janvier 1958.

Jusqu'à la reprise de cette publication, l'activité du Comité Central sera portée à la connaissance des abonnés par la Ligue-Informations, qu'ils recevront à titre gratuit.

---:---:---:---:---:---